



Demande ce que je peux faire de cette situation

Par **callewaert**, le **24/02/2008** à **22:32**

bonjour voila je paye depuis plusiurs annee maintenant un huissier et la somme reste la meme j'ai payer plus de 1300euro il ne rien qui a etais enlever de la somme due il me dit que sais les interet je veux bien le croire mes je ne sais plus par quel pieds danser j'ai du faire face a une depense inprevue donc j'ai un moi de retard ce huissier ma mis dans la boite ou lettre lui meme un courrier qui me dit quil va me vendre mes meuble sur un marcher public je me demander ce que je peux faire et si il viens chercher mes meuble si je dois encore m'aquitter de ma dette merci de me repondre

Par **Erwan**, le **25/02/2008** à **22:23**

Bjr, rnrnpoursuivez vos versements en tout état de cause, réduisez le montant provisoirement s'il le faut en justifiant par un courrier, mais continuez à vous manifester par vos versments. Un dossier qui ne bouge pas attire l'attention. rnrnSi les intérêts sont égaux à vos versements, l'huissier à raison. Dans ce cas, si vous ne changez rien, vous ne vous en sortirez jamais. rnrnDemandez un décompte détaillé à l'huissier, vous verrez bien si ce sont les intérêts qui ont augmenté.rnrnSi les meubles sont vendus, ça n'éteint pas la dette si elle n'est pas intégralement payée. Il n'est pas certain non plus que la vente des meubles soit "rentable" pour votre dossier. Parfois le prix du déménageur coute plus cher que les meubles... rnrnS'il s'agit d'une condamnation civile, vous pouvez saisir le Juge de l'exécution par voie d'huissier, pour obtenir des délais de paiements, vous pouvez aussi demander à ce que vos versements s'imputent d'abord sur la somme principale de la condamnation. Seule cette somme produit des intérêts, donc plus elle sera réduite moins elle en produira. rnrnSachez en tout cas, que si

vous le souhaitez, vous pouvez vendre les meubles vous même à de meilleures conditions. Ne le faites pas n'importe comment s'ils sont déjà saisis, il a des règles à respecter. Faites les donc racheter par une personne de votre entourage à un prix raisonnable qui permettra de réduire votre dette en versant l'argent chez l'huissier. La personne de confiance peut les laisser à votre disposition, ce qui ne changera rien pour vous au quotidien. Vous la rembourserez quand ça ira mieux. rnrnll n'est pas possible de vous répondre plus précisément sans voir l'historique de votre dossier.